

**A lire attentivement, et,
à conserver toute l'année !**

Pour faciliter la lecture des nombreuses informations nécessaires, nous vous proposons une "lettre de rentrée" regroupant tous les renseignements utiles pour la rentrée : **merci de la lire attentivement** ! Pour les familles nouvellement inscrites, la lecture de cette circulaire veut répondre à toutes les questions pratiques et matérielles qui se posent inévitablement... L'expérience malheureuse et inédite du coronavirus a montré l'impérieuse nécessité de tenir à jour les informations personnelles des familles et de disposer d'un accès internet efficace. Merci donc de communiquer tout changement administratif par écrit au secrétariat du collège et conserver minutieusement vos identifiants et mots de passe sans lesquels vous ne disposerez pas des informations essentielles à la scolarité de votre enfant !

A tous, bonne lecture !

Delphine DELOFFRE
 Cheffe d'établissement
collegecharlespeguy@eic-tourcoing.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1- RENTRÉE : LUNDI 02 SEPTEMBRE

Ce lundi 02 septembre, découverte de notre service de restauration pour tous les élèves de 6°.

Le repas de rentrée des 6° est offert

- ① à 8h15 pour les 6° (sortie à 13h20 - pas de cours l'après-midi) ;
- ② à 14h30 pour les 5° (sortie à 16h30 - pas de cours le matin) ;
- ③ à 9h30 pour les 4° (sortie à 11h30 - pas de restauration, ni de cours l'après-midi) ;
- ④ à 14h30 pour les 3° (sortie à 16h30 - pas de cours le matin).



L'entrée se fait par la place du Théâtre. Les élèves apportent leur trousse, quelques copies et leur sac. Ils recevront leur carnet de correspondance et prendront connaissance de leur emploi du temps.

ATTENTION : Présence obligatoire de tous les élèves le same-di 12 octobre matin à l'occasion du cross.

2- HORAIRES DES COURS

Matin : 7h55 à 12h05,
 Après-midi : 13h40 à 16h50 ou 17h50

Il n'y a pas de cours le mercredi après-midi et le samedi matin mais les élèves peuvent être convoqués pour une activité sportive, une manifestation du collège ou une sanction.

Une étude surveillée, facultative et payante, est assurée tous les soirs de 16h55 à 17h50 (tarif 150€ l'année)



Entrées-Sorties : Les entrées de 7h55, 8h30, 8h55 et 13h40 ainsi que les sorties de 12h05, 15h50, 16h50 et 17h50 se font par la place du théâtre.

En dehors de ces horaires (sauf le mercredi à 11h05 et 11h30) l'accès se fait obligatoirement par la rue du dragon (entrée du lycée où une personne est toujours présente pour accueillir). Et, l'élève doit obligatoirement demander une autorisation d'entrée en cours auprès du bureau de vie scolaire.

3- FOURNITURES SCOLAIRES

Pour chaque classe, nous avons établi une liste de fournitures nécessaires. Les professeurs ont été invités à ne rien exiger d'autre, afin d'éviter toute dépense inutile. Sachez que beaucoup d'élèves ont tendance à présenter à leurs parents des demandes exagérées d'objets qui ne sont pas nécessaires. Cela ne peut que créer des problèmes supplémentaires de perte ou de vol.

Possibilité d'achat groupé des fournitures scolaires :

Tous les élèves ont la possibilité d'acheter les fournitures scolaires par le biais de « LIVRES EN NORD ». Ce service supplémentaire et avantageux, proposé par l'A.P.E.L., **n'est pas obligatoire.**

Vous trouverez ci-joint une circulaire spécifique qui précise la marche à suivre.

4- MANUELS SCOLAIRES

L'EIC est l'un des établissements qui gère lui-même la distribution des manuels scolaires pour réduire la charge financière des familles.

Tous les manuels scolaires sont prêtés **gracieusement** par l'établissement. Les élèves en sont responsables et invités à en prendre le plus grand soin. Une caution de **30,00 €** sera intégrée dans la facture annuelle et restituée, ou non, lorsque l'élève quittera le collège, selon l'état des manuels. Toute détérioration, perte ou vol **donne lieu à une facturation au coût réel avec un minimum de 15€ par livre abîmé ou perdu.**

Les fichiers de T.P. et d'exercices, qui ne peuvent être réutilisés l'année suivante, sont facturés aux familles et restent la propriété de l'élève.

Dates et heures de distribution aux élèves :

La remise des livres et fichiers **se fait avant la rentrée uniquement pour les classes de 6°, soit le Mercredi 28 Août :**

- à 8h45 : nom de famille de A à J ;
- à 9h45 : nom de famille de K à Z.

Pour les autres classes, livres et fichiers seront remis le jour de la rentrée.

5- CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Chaque élève, dont le dossier administratif est complet, recevra d'office un exemplaire début du mois de septembre. Nous vous demandons de bien vouloir en faire des copies et garder l'original. Il est donc inutile d'en réclamer : ils ne peuvent être délivrés avant la rentrée !

6- TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les transports en commun sont gratuits pour les moins de 18 ans. Si votre enfant se rend au collège en transports en commun, il faut donc vous rapprocher de ILEVIA, dès que possible afin de lui faire bénéficier d'une

carte de transport. La carte Pass Pass est vivement conseillée pour permettre à votre enfant de multiplier les sorties scolaires.

Depuis le 1^{er} Septembre 2016, le conseil général finance uniquement le transport scolaire des collégiens en situation de Handicap.

Pour toute nouvelle demande en ce sens ou de renseignements, merci de vous rapprocher de M^{me} CROAIN. au 03.20.69.93.60 vcroain@eic-tourcoing.fr

7- BOURSE ET AUTRES AIDES (A lire très attentivement)

Votre enfant peut bénéficier d'une bourse délivrée par l'Inspection Académique, si vos revenus ne dépassent pas 16 885€ (revenu fiscal de référence 2023) pour un enfant à charge (en attente des grilles pour 2024/2025).

Cette somme est majorée d'environ 3 681€ pour chaque enfant à charge supplémentaire.

Un dossier à compléter sera adressé, début septembre, aux familles.

Si votre enfant est demi-pensionnaire, des aides peuvent lui être attribuées, sous conditions de ressources. Une circulaire sera remise à tous les élèves demi-pensionnaires, dès que l'information nous parviendra.

Nous vous demandons de suivre avec attention les échéances. L'établissement ne peut être responsable du non-respect de celles-ci.

Responsable : M^{me} Coppens au 03.20.69.93.59
ccoppens@eic-tourcoing.fr

8- ASSURANCE ACCIDENTS

Assurance « individuelle Accident »

Le contrat souscrit par l'établissement, auprès du courtier *Fec Assurances*, pour l'ensemble des élèves, couvre les risques d'accidents scolaires qui pourraient survenir à votre enfant au collège pendant toute l'année scolaire.

L'indemnisation en frais médicaux intervient, s'il y a lieu, en complément des remboursements que vous pouvez obtenir de la Sécurité Sociale et/ou des éventuels organismes complémentaires auxquels vous adhérez

Que faire en cas d'accident ?

En cas d'accident corporel ou matériel et afin de préserver vos droits, vous devez accomplir les formalités suivantes :

- Prévenir immédiatement l'assistante sanitaire M^{me} Corinne MASELIS, ☎ : 03.20.69.93.68 - @ : cmasselis@eic-tourcoing.fr qui se chargera de transmettre la déclaration d'accident à l'assurance.

Indiquer nom, prénom, date de naissance de l'élève, la date, heure et lieu de l'accident, les causes, les circonstances, siège et nature des lésions et si possible, les noms, prénoms et adresses des témoins et personnes impliquées dans l'accident

- Si l'enfant est responsable et/ou victime d'un accident vous devez effectuer une déclaration auprès de votre propre assureur.

La compagnie Générali vous contactera personnellement afin de régler le dossier au mieux de vos intérêts.

Responsabilité Civile de l'élève

La garantie responsabilité civile de l'élève est exclue des garanties que couvre le contrat de l'établissement. Cette garantie est souscrite par les parents / responsables. Celle-ci est comprise dans votre contrat Multirisque habitation. Nous vous recommandons de bien vous en assurer.

Aussi, l'usage d'un véhicule à moteur, quel qu'il soit, y compris les cyclomoteurs et trottinettes électriques, vous oblige à contracter personnellement, une assurance pour ce véhicule. Les accidents matériel et corporel (conducteur ou passager) résultant de l'usage du véhicule ne sont pas couverts par le contrat de l'établissement.

9- VOYAGES SCOLAIRES

Chaque année, les élèves du collège peuvent être amenés à participer à des voyages à l'étranger, à des séjours linguistiques ou à passer des examens.

Une carte nationale d'identité ou un passeport (passeport obligatoire pour le Royaume-Uni) leur est alors demandée. Si votre enfant n'en possède pas, il faut effectuer les démarches dès maintenant. Le collège ne peut être tenu responsable de la non possession ou la perte de la carte d'identité. Les sommes engagées seront perdues par la famille.

De plus, pour les voyages à l'étranger, vous devrez transmettre la copie d'une pièce d'identité du responsable légal.

Afin d'étaler sur l'année scolaire la charge des voyages, une partie importante des frais correspondants aux sorties déjà prévues pour 2024/2025 apparaîtra sur la facture annuelle selon le niveau

Les coûts des voyages avec nuitées sont trop importants pour être intégrés. Le cas échéant, d'autres sorties peuvent être à financer.

LA VIE AU COLLEGE

1- UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

Voici le nom des différents responsables que vous pouvez contacter pour toute question ou problème durant l'année :

- Cheffe d'établissement : M^{me} Deloffre ;
- Directrice adjointe : M^{me} Delcroix ;
- Responsables de niveau :
 - 3° : M^{me} Poiteau → ipoiteau@eic-tourcoing.fr
 - 4° : M. Quint → gquint@eic-tourcoing.fr
 - 5° : M^{me} Vanhove → jvanhove@eic-tourcoing.fr
 - 6° : M^{me} Billaut → ebillaut@eic-tourcoing.fr
- Responsable SEGPA : M^{me} Delobeaume → cdelobeaume@eic-tourcoing.fr
- Cadre éducatif : M. Hafi → shafi@eic-tourcoing.fr
- Adjoint en pastorale : M^{me} Daviaud → ldaviaud@eic-tourcoing.fr
- Secrétariat : M^{me} Delevoye : 03.20.69.95.33, cdelevoye@eic-tourcoing.fr
- Service facturation : M^{me} Nollet : 03.20.69.93.58
- Service bourses : M^{me} Coppens : 03.20.69.93.59 ;
- Infirmerie : M^{me} Masselis : 03.20.69.93.68

Tous les numéros de téléphone se trouvent dans le carnet de correspondance de l'élève, et, peuvent être consultés sur le site internet de l'établissement où se trouvent aussi les adresses électroniques (mails).

2- CONTRAT DE VIE SCOLAIRE

Sur notre site internet, un exemplaire du règlement intérieur appelé "contrat de vie scolaire" est à votre disposition. Les principaux extraits sont également insérés dans le carnet de correspondance et qu'il devra toujours avoir avec lui. Ce document est essentiel et nous vous invitons à en prendre connaissance très régulièrement.

Nous souhaitons enfin rappeler 3 points pratiques :

- **utilisation du garage** : les élèves venant en 2 roues recevront, le jour de la rentrée, les indications pratiques, **à respecter strictement**. L'utilisation du **garage est obligatoire** et les engins doivent évidemment **être cadenassés**.
- **tenu des élèves en laboratoire ou atelier** : tous les élèves du collège doivent avoir une blouse blanche de coton pour les cours de Sciences Physiques, SVT, ainsi que pour l'enseignement technologique.
- **tenu des élèves en EPS** : les élèves doivent obligatoirement avoir une paire de chaussures de sport, un tee-shirt, un short, un pull, et, un vêtement de pluie pour les activités extérieures. A proscrire les lacets non serrés, les chaussures à semelles hautes (danger d'entorses) et les semelles noires (traces au sol).

3- INFORMATIONS PAR INTERNET et SMS

Plébiscitée par de nombreux parents, la communication par mails, la consultation des notes, bulletins, absences et retards, ainsi que le cahier de texte de la classe et les différentes circulaires, se poursuivent sur le site :

www.ecoledirecte.fr

Pour les familles nouvellement inscrites, les codes d'accès à ce site seront indiqués sur une circulaire, qui sera distribuée en début d'année scolaire. Sinon, le mot de passe est inchangé.

De nombreuses informations sont aussi disponibles sur le site du collège www.collegecharlespeguy.fr et vous pouvez contacter le collège par mail : collegecharlespeguy@eic-tourcoing.fr

De plus, nous avisons les familles par SMS d'une absence non signalée. Le SMS vous renseigne sur la conduite à tenir.

Il est donc indispensable que le numéro de téléphone portable à prévenir soit bien à jour. Merci d'informer le secrétariat de tout changement de coordonnées.

4- ORGANISATION DU COLLEGE

De la classe de 6° à la classe de 3°, plusieurs options sont proposées :

- 6^{ème} : LV2 Allemand ou Espagnol (2h30/semaine) ;
- 5^{ème} : Option obligatoire LV2 Allemand, Espagnol (les élèves des groupes bilingues poursuivent l'option choisie en 6°) ; Langues et Cultures de l'Antiquité – l'élève s'engage pour les 3 années (1h/semaine en 5^{ème}) ;
- 4^{ème} : Langues et Cultures de l'Antiquité (2h/semaine) ; Classe Européenne Anglais en 1^{ère} année (2h/semaine) ;
- 3^{ème} : Langues et Cultures de l'Antiquité (3h/semaine) ; Classe Européenne Espagnol en 2^{ème} année (2h/semaine) ;

Sur les 4 niveaux : L'option Volley Ball peut se poursuivre par la **Section Sportive VB**. Tout renseignement peut être pris directement auprès de M. Fortuna à l'adresse cfortuna@collegecharlespeguy.fr qui répondra ou transmettra. Une réunion d'informations sera proposée aux familles afin d'apporter une aide dans les choix

5- LES ABSENCES / LA PONCTUALITE

L'assiduité scolaire constitue une obligation légale pour les élèves. Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande auprès de l'établissement. Toute absence doit être justifiée.

En cas de maladie, la présentation d'un certificat médical serait souhaitable au retour de l'élève en classe ; pour les autres cas, le motif devra être explicitement notifié sur la justification d'absence.

Nous vous rappelons que toute absence en dehors des périodes de vacances scolaires n'est pas autorisée. Toutes absences justifiées sont signalées à l'inspection académique.

Un élève qui serait trop absent hors certificat médical pourrait ne pas être réinscrit l'année suivante.

Toute absence devra être rattrapée avant le retour en cours. Cela peut correspondre à 7h de cours à rattraper par jour d'absence, c'est pourquoi, nous insistons sur le fait que les absences doivent rester **exceptionnelles** car elles sont **extrêmement** pénalisantes dans l'évolution scolaire de l'enfant.

La ponctualité fait partie des règles à respecter. Tout élève doit être présent au collège au moins 10 minutes avant la sonnerie de début des cours.

6- LA PASTORALE

Etablissement catholique d'enseignement, le collège Charles Péguy permet à tous les élèves qui le souhaitent de participer à différentes propositions de la foi adaptées à leur vie chrétienne ou à leur recherche de sens à la vie.

Les propositions s'articulent autour de 4 axes :

- 1- **des temps de partage et de réflexion** ;
- 2- **les préparations au baptême, à la première eucharistie et à la profession de foi (retraite de 2 jours à Merville)** ;
- 3- **les temps forts** ;
- 4- **les actions d'entraide et de solidarité.**

Elles seront coordonnées par **Louise DAVIAUD**, Animatrice en Pastorale Scolaire du collège, qui est entourée d'une équipe d'animation constituée de membres de la communauté éducative (adultes de l'établissement et parents). N'hésitez pas à la rejoindre !

Responsable : Mme Louise DAVIAUD : ldaviaud@eic-tourcoing.fr

7- SANTÉ

Il vous est demandé en cas de souci de santé de faire remplir par votre médecin traitant un **certificat médical déclarant votre enfant inapte à la pratique d'activités physiques et sportives**. Ce certificat sera à remettre au professeur d'EPS à la rentrée.

Par ailleurs, la **fiche santé**, destinée à l'assistante sanitaire, est à remettre, dûment remplie, **au professeur principal le jour de la rentrée**, sous enveloppe fermée indiquant les nom, prénom et classe de l'élève.



L'infirmerie, c'est du temps pour :

- La prise en charge des **urgences** ;
- Des actions **d'éducation à la santé et d'écoute** ;
- Des PAI : projets d'accueil individualisés, **scolarisation des élèves malades**.

L'infirmerie, ce n'est pas :

- Un cabinet médical qui se substitue au médecin de famille ; **Si votre enfant est malade, merci de consulter votre médecin** ;

- Un service où l'on peut se rendre si on est en mesure d'attendre la fin des cours ;
- Un lieu où l'on vient chercher un médicament.

Pour s'y rendre, il convient de **faire viser son carnet de correspondance par un adulte et de se présenter en vie scolaire qui donne son accord** par une double signature.

Le strict respect de ces règles nous permet d'assurer un service de qualité et de développer des actions d'éducation à la santé.

8- L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le midi et le mercredi après-midi, l'Association Sportive de l'EIC propose aux élèves différentes activités animées par les professeurs d'EPS en vue de participer aux compétitions scolaires inter-établissements dans le cadre de l'UGSEL, ceci dans les sports suivants : **Athlétisme, badminton, basket-ball, gymnastique sportive, tennis de table, volley-ball, futsal et escalade (ajustements possibles à la rentrée)**.

Une participation de 2 € par activité est demandée afin de couvrir les frais de licence. L'assurance et les frais de transport sont pris en charge par l'Association Sportive Scolaire.

Les renseignements, horaires et modalités d'adhésion seront communiqués aux élèves en début d'année scolaire. Les séances débiteront à la fin du mois de septembre.

Responsable : Monsieur Olivier Gallet.

Contact : le professeur d'E.P.S. de votre enfant.

9- L'ASSOCIATION DE PARENTS

Si nos établissements catholiques peuvent être de véritables communautés éducatives, c'est notamment grâce à la collaboration incessante, à la présence dynamique et dévouée de l'association de Parents et nous souhaitons qu'une très large majorité des parents y adhère ! La cotisation, qui est **annuelle et familiale**, s'élève à **16 €** et donne droit à l'abonnement « Famille et Education ».

Adresse mail : apel.peguy@eic-tourcoing.fr

10- DATES DES VACANCES & PONT 2024 – 2025

Merci de respecter scrupuleusement ce calendrier

- **Toussaint** : Vendredi 18 Octobre 2024 après la classe, reprise le Lundi 4 Novembre 2024 ;
- **Noël** : Vendredi 20 Décembre 2024 après la classe, reprise le lundi 6 Janvier 2025 ;
- **Hiver** : Vendredi 07 Février 2025 après la classe, reprise le Lundi 24 Février 2025 ;
- **Printemps** : Vendredi 04 Avril 2025 après la classe, reprise le Mardi 22 Avril 2025 ;
- **Ascension** : Mercredi 28 Mai 2025 après la classe, reprise le Lundi 02 Juin 2025 ;
- **Début des vacances d'été** : Vendredi 4 Juillet 2025

REGLEMENT FINANCIER

1-TARIF DES SCOLARITÉS – CONTRIBUTIONS FAMILIALES

Afin que l'ensemble EIC reste accessible à tous et que le coût des scolarités ne soit jamais un obstacle à l'inscription ou à la réinscription d'un élève, **nous proposons aux familles des tarifs différenciés en fonction de votre quotient familial (QF) calculé à partir de votre avis d'imposition 2023.**

Ainsi donc, cinq tarifs sont proposés selon les revenus :

	$QF = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence 2023}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$	Scolarité sur 10 mois
Tarif A	Moins de 6 000 €	31 € / mois
Tarif B	Entre 6 000 et 12 000 €	36 € / mois
Tarif C	Entre 12 000 et 18 000 €	41 € / mois
Tarif D	Entre 18 000 et 24 000 €	46 € / mois
Tarif E	Plus de 24 000 €	51 € / mois

Remarque :

- Ce tarif comprend les frais divers, frais couvrant la prime d'assurance, le dossier scolaire, le carnet de correspondance, l'entrée à la piscine, les photocopies, les frais d'examens blancs en 3^{ème}...

Depuis la rentrée 2019 :

- Suite à une décision de l'enseignement catholique de Lille, une participation obligatoire s'ajoutera à votre contribution familiale pour faire vivre la solidarité dans les établissements. Elle s'élève à 2,20 €/mois et par enfant.

2- ADHESION A L'ASSOCIATION DE PARENTS (APEL)

Nous croyons à l'importance d'une Association de Parents active et dynamique dans l'établissement. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à leur rendre service, en percevant pour leur compte, la cotisation qui est **annuelle et familiale**.

Ainsi donc, sauf si avant le **2 septembre** vous avez exprimé par courrier ou par mail à l'attention de Mme NOLLET (nnollet@eic-tourcoing.fr) votre refus de cotiser, ou si un aîné règle déjà la cotisation APEL, la facture annuelle fera apparaître **la cotisation à l'Association de Parents d'Elèves d'un montant de 16 €**. Si un aîné règle déjà la cotisation APEL, la cotisation pour l'enfant suivant sera de 4€.

3- RESTAURATION

Tous les élèves du collège doivent être inscrits soit comme externes, soit comme demi-pensionnaires.

Les parents décident du nombre et des jours de repas que leur enfant prendra chaque semaine (**1 jour minimum, obligatoirement fixe**). Les élèves disposent d'une carte d'accès qui permet de contrôler que les repas pris correspondent au nombre et jour(s) choisi(s). En cas d'absence justifiée de plus d'une semaine, un remboursement peut être accordé sur demande écrite de la famille.

Sauf exception dûment justifiée, le choix de ce régime engage les parents pour l'année (sauf passage d'externe à ½ pensionnaire tous jours possible).

Remarque importante : le prix annuel est calculé sur une base forfaitaire du nombre de repas prévus pour l'année. Les jours de stage en 3^{ème} et les dates précises de cessation de cours sont bien sûr pris en compte. **Tout retard dans le paiement de la demi-pension peut entraîner la radiation du service de restauration.**

Voici les tarifs des formules de restauration proposés à tous les élèves de l'ensemble scolaire EIC :

⇒ la demi-pension « complète » 4 ou 5 repas par semaine : souhaitant alléger la facture de la demi-pension pour les élèves déjeunant chaque jour à l'EIC, nous proposons un tarif **forfaitaire** le plus bas possible basé sur **5,10€ le repas** ;

⇒ la demi-pension 2 ou 3 repas par semaine :

Moins cher qu'à l'unité, le tarif **forfaitaire** se base sur **5,60€ le repas**

⇒ La demi-pension 1 repas par semaine : 6,60€ le repas

⇒ Le repas exceptionnel pour les externes :

Les élèves qui souhaitent prendre un repas occasionnellement doivent régler d'avance leur repas à l'accueil au prix de **6,60€ l'unité**. L'élève présente sa carte d'identité scolaire, lors de son passage au self.

Cette formule - plus onéreuse à l'unité qu'en ½ pension minimum 2 jours par semaine - est adaptée aux élèves qui prennent un repas au self de façon exceptionnelle.

4- MODALITÉS DE PAIEMENT

La facturation est annuelle. Cette facture vous sera transmise courant Octobre par votre enfant et des factures complémentaires seront établies au cours et à la fin de l'année scolaire pour régulariser d'éventuelles dépenses supplémentaires. La facture annuelle fera apparaître, selon votre choix, 2 possibilités (Les factures complémentaires ajusteront l'échéancier choisi) :

⇒ **1^{ère} possibilité : paiement par prélèvement automatique**

Nous invitons avec insistance les familles à choisir cette formule qui est plus simple à gérer et évite les oublis :

➢ 10 prélèvements seront effectués à partir du 5 des mois d'octobre à juillet inclus. Le 1^{er} prélèvement d'octobre sera de 90€ ; le montant des autres prélèvements correspondra au solde figurant sur la facture divisée par 9.

Attention : cela suppose de veiller à ce que le compte bancaire soit toujours provisionné à la date du prélèvement ! En cas de rejet par la banque, la formule serait immédiatement interrompue.

⇒ **2^e possibilité : paiement en une fois ou en quatre fois avant chaque début de vacances (Toussaint, Noël, Février et Printemps).**

Ce paiement peut se faire :

➢ **par chèque bancaire** envoyé par courrier ou déposé à l'accueil (ne pas oublier de porter au dos du chèque le numéro de compte commençant par 4111.....) ;

➢ **en espèces** uniquement à l'accueil contre un justificatif de règlement.

➢ **par carte bancaire**, en direct à l'accueil du 27 rue du dragon à Tourcoing ou à distance via votre espace internet ecolo-directe

Compte tenu de la modicité de nos tarifs, il est impératif que les dates d'échéances soient respectées.

5- QUELQUES RÈGLES à respecter

➢ L'inscription d'un élève, son régime et le versement de la scolarité constituent un engagement pris pour la totalité de l'année scolaire. Seule une absence pour maladie de plus d'un mois et justifiée par certificat médical peut donner lieu à une réduction des frais de scolarité ;

➢ La facturation des frais de scolarité ne peut être interrompue que dans 2 cas précis : sanction d'exclusion d'un élève prise par l'établissement ou décision d'arrêt des études prise par la famille en accord avec la direction de l'établissement ;

➢ Pour les élèves boursiers, le montant versé par l'Inspection Académique est déduit du montant dû ;

➢ Aucun document officiel ou certificat de radiation ne pourra être délivré si la famille n'est pas en règle avec les services comptables ;

➢ Tous les élèves de 3^{ème} doivent obligatoirement passer le DNB même s'il s'agit d'un doublement.

➢ **En cas de problème, ne jamais hésiter à contacter le service financier, M^{me} NOLLET ☎ : 03.20.69.93.58 ou à rencontrer Madame DELOFFRE, cheffe d'établissement.**